

Fiche de proposition d'action – CCFOM (Assises Forêt-bois) 31 janvier 2022

| | |
|--|---|
| Action proposée par : | Comité français de l'UICN |
| Titre de l'action proposée <i>1 à 2 lignes</i> | Création d'une « taskforce » forêt au sein de chaque territoire d'outre-mer (DROM et COM). |
| Description de l'action proposée <i>1 à 6 lignes</i> | Les Commissions Régionales de la Forêt et du Bois et, par extension, les Programme Régionaux de la Forêt et du Bois en Outre-mer sont essentiellement axés sur le volet de production. Il est proposé aux MTE et au MAAF de consolider une réflexion régulière et particulière sur la base d'expertises locales dans l'ensemble des territoires ultramarins, (DROM et COM) afin de prendre en compte les spécificités écologiques des forêts d'Outre-mer (menaces, pressions, endémisme et biodiversité, changement climatique, services rendus, moyens, gouvernance...) ; sous forme de ' taskforces forêts' locales . |
| Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT X répond l'action proposée <i>1 à 6 lignes</i> | Préserver, gérer et restaurer les forêts d'outre-mer afin de maintenir les services écosystémiques rendus par ces dernières, en adaptant les politiques publiques et les moyens aux spécificités des forêts d'Outre-mer. Développer des programmes de gestion et de restauration des forêts en s'appuyant sur le concept de Solutions fondées sur la nature. |
| Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT X <i>1 à 6 lignes</i> | Regrouper les expertises au sein de chaque territoire ultramarin, et produire des préconisations adaptées à chacun d'entre eux. Faciliter et assurer la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques (et des politiques publiques existantes). Apporter un appui dans la réalisation et mise en oeuvre des préconisations, et assurer un suivi/évaluation de leur prise en compte dans les politiques publiques. Endiguer la déforestation et la perte du patrimoine arboré pour limiter l'érosion des sols, limiter les problématiques sur la ressource en eau, et protéger une exceptionnelle biodiversité associée. |
| Évaluation des ressources et moyens à mobiliser <i>1 à 6 lignes</i> | Temps-homme pour chaque participant à la Taskforce, et temps d'un Secrétariat/Rapporteur (par exemple au sein d'une DEAL ou alors via des subventions reversées à une organisation qui n'a pas de contrainte en termes de quotas d'ETP) pour coordonner les réunions. Temps-homme d'un Rapporteur national dont la tâche est de compiler les résultats des travaux des différentes taskforces, d'en faire la synthèse et de s'assurer de leur prise en compte au sein des instances nationales. <i>Au regard de l'urgence et des attentes locales, pour Mayotte : 1 ETP dédié sur au moins 3 ans pour asseoir une dynamique locale.</i> |
| Contraintes à lever <i>1 à 6 lignes</i> | Engagement de chaque membre à suivre les préconisations de la taskforce. Prise en compte de l'ensemble des spécificités et des usages de la forêt. Rencontre régulière de la taskforce pour être à même de réagir aux évolutions rapides en termes de pressions. Augmentation des capacités de police et de traitement des affaires judiciaires. Mise en place de telles taskforces au sein des collectivités (à l'initiative de celles-ci sur suggestion du gouvernement). |

| | |
|---|--|
| <p>Échéance de mise en œuvre et phasage 1 à 3 lignes</p> | <ul style="list-style-type: none"> - avant le 31/07/2022: 1^{er} rassemblement des taskforces au sein de chaque territoire. - avant le 31/07/2023 : production de préconisations et recensement des spécificités des forêts sur chaque territoire. - avant le 31/12/2024 : consolidation et intégration des résultats des travaux dans les processus et politiques pertinentes, mise en œuvre des préconisations. |
| <p>Commentaire libre</p> | <p>Les forêts d’Outre-mer regroupent des écosystèmes allant de la forêt boréale (à Sai-Pierre et Miquelon) aux mangroves, avec des fonctionnements, des espèces, des types de propriétés et de gestions très diversifiés. C’est également un véritable trésor de biodiversité (ONF 2021), avec 8,2 millions d’hectares soit, le tiers des forêts françaises.</p> <p>Il s’agit de territoires qui ont une riche histoire et des cultures et des pratiques bien différentes de celles de la métropole. De ce fait, il est nécessaire d’aboutir à une prise en compte de ces spécificités aussi bien au niveau local que national. Force est de constater que les Commissions Régionales de la Forêt et du Bois n’ont pas d’impact sur les politiques publiques nationales, tandis que le Comité Consultatif des forêts d’Outre-mer n’est composé d’aucun représentant de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, les TAAF, la Polynésie française, Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie, soit la majorité des Outre-mer.</p> <p>Il nous paraît donc nécessaire de mettre en place des comités au plus près des préoccupations des acteurs impliqués dans la gestion et la protection de forêts, patrimoine important et très menacé dans les territoires ultramarins, et particulièrement à Mayotte, en Guyane., en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.</p> <p>Nous demandons ainsi la mise en place d’une taskforce forêt pour chaque territoire d’outre-mer (DROM ou COM) avec un engagement des Ministères et/ou Collectivités de prendre en compte leurs préconisations.</p> <p><u>Proposition de composition pour les DROM</u> : 1 représentant DAAF, 1 représentant DEAL, 1 représentant Préfecture, 1 représentant OFB, 3 représentants de la société civile locale (associations environnementales et usagers de la forêt), 3 représentants de collectivité, 1 représentant de la forêt privée (Mayotte) ou des exploitants (Guyane), 1 représentant du CSRPN, 1 représentant de l’ONF, 1 représentant d’espaces protégés. En Guyane, le Grand Conseil coutumier doit siéger au sein de cette taskforce.</p> <p>Viser en priorité Mayotte et la Guyane, où les enjeux sont particulièrement forts à l’heure actuelle du fait des pressions existantes.</p> <p><u>Proposition de fonctionnement pour les COM</u> : Les Ministères prennent attaches des plus hauts représentants de chaque collectivité en leur suggérant de mettre en place un telle taskforce, en cohérence avec la stratégie nationale, dotée d’un rapporteur dédié. La composition de ces Taskforce sera décidée par les collectivités mais il est suggéré d’inclure, similairement aux taskforces des DROM, des représentants institutionnels et des représentants associatifs et coutumiers.</p> <p><i>A Mayotte : faciliter la réalisation du « pacte » issu du séminaire sur la forêt organisé par le CCEEM de Mayotte et en présence de tous les acteurs de la forêt ainsi que le Préfet et le Président du Conseil Départemental.</i></p> |